



L'an deux mil dix-neuf, le 24 mai 2019, le Conseil municipal, légalement convoqué le 12/06/2019, s'est réuni à la mairie de Cussac à 18h00, sous la présidence de Monsieur Luc GABETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

ETAIENT PRESENTS :

Annie BARATEAU, Frédéric CHALEIX, Dominique CHAMBON,, Robert DUFOUR, Jean-Pierre DUROUSSEAU, Solange FREDON, Luc GABETTE, Paola GABORIAU, Marie-Jeanne LATHIERE, Josiane LEFORT, Patrick REY

EXCUSE(ES) ayant donné pouvoir :

ABSENT(S) (sans procuration) :

Secrétaire de séance désigné : Marie-Jeanne LATHIERE

Conseil Municipal du 24 mai 2019 – Compte rendu

Après avoir approuvé le compte rendu de la précédente réunion du conseil Municipal, Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus ;

Point n° 1: Décision du maire prise par délégation du conseil municipal

Néant

Point n°2 : Communauté de communes Ouest Limousin

- Point sur l'installation de la nouvelle communauté de communes Ouest Limousin
- Recomposition du conseil communautaire suite au renouvellement général des conseillers municipaux de mars 2020

Point n° 3 : Aménagement du parking des abords du presbytère et de la fontanelle

2 entreprises ont répondu : EUROVIA 24 990 € et COLAS 299988 €

EUROVIA retenu

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité pour le Maître d'œuvre, 1 abstention pour les travaux

Point n°4 : Marché des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère pour la création d'une maison des associations et d'un logement temporaire : attribution du lot n°1 suite à infructuosité

FLACASSIER 27 700 € et GERAUDIE LAVIALLE 29 404 €



Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité pour Flacassier]

Point n°5 : Marché de travaux de réfection de la cantine scolaire : attribution du marché par lot

Menuiserie DUTHEIL

Point n°6 : Marché de travaux de réfection du sol de la cave de la mairie : attribution du marché

GERAUDIE LAVIALLE 4652,75 €

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Point n°7 : Personnel communal : mise en place à compter du 1 juin 2019 d'un compte épargne temps et fixation des règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du CET

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à [résultat du vote]

Point n°7

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à [résultat du vote]

Point n°8 :



Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adopté à [résultat du vote]

Point n°9 :

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adopté à [résultat du vote]

Point n°10 :

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adopté à [résultat du vote]

Point n°11 :



Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à **[résultat du vote]**

Point n°12 :

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à **[résultat du vote]**

Point n°13 :

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à **[résultat du vote]**

Point n° : Questions diverses



- ❖ 1.
- ❖ 2.
- ❖ 3.
- ❖ 4.
- ❖ 5.

Plus d'autres questions, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à **[heure de fin]**.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.